

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 016/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

OBJET

**FINANCES - COMPTE
ADMINISTRATIF 2019 –
BUDGET ANNEXE DE
L'EAU**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY –
Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY
à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme
LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNESE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le Compte Administratif 2019 du BUDGET ANNEXE DE L'EAU** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

	AUTORISATION	REALISATION		
	DEPENSES ET RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement	<u>Dépense :</u> 456 212.84€ <u>Recette :</u> 496 983.31€	383 110.01€	494 760.89€	
RESULTAT				111 650.88€
Section d'Investissement	367 397.28€	178 247.45€	339 552.48€	
SOLDE D'EXECUTION				161 305.03€
ENSEMBLE		561 357.46€	834 313.37€	272 955.91€
Reste à réaliser investissement		39 879.00€	27 844.80€	- 12 034.20€
Résultat global de clôture				260 921.71€

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 017/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

OBJET

**FINANCES - COMPTE
ADMINISTRATIF 2019 –
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;
Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.
Excusés : Mme DIEZ.
Absents : M. BEGNE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le Compte Administratif 2019 du BUDGET ANNEXE DES FORETS** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES FORETS

	AUTORISATION	REALISATION		
	DEPENSES ET RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement	236 159.16€	118 937.36€	207 603.63€	
RESULTAT				88 666.27€
Section d'Investissement	119 664.92€	76 699.51€	56 664.92€	
SOLDE D'EXECUTION				- 20 034.59€
ENSEMBLE		195 636.87€	264 268.55€	68 631.68€
Reste à réaliser investissement		0€	0€	0€
Résultat global de clôture				68 631.68€

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 018/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

OBJET

**FINANCES - COMPTE
ADMINISTRATIF 2019 –
BUDGET COMMUNE DE
BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu les résultats du Compte de Gestion du Receveur,
- Vu les résultats du Compte Administratif,
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, **ADOpte le Compte Administratif 2019 du BUDGET COMMUNE DE BACCARAT** qui présente les résultats figurant dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

BUDGET DE LA COMMUNE DE BACCARAT

	AUTORISATION	REALISATION		
	DEPENSES ET RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement	Dépenses : 6 040 885.85€ Recettes : 6 090 885.85€	5 460 277.69€	6 459 019.62€	
RESULTAT				998 741.93€
Section d'Investissement	2 289 216.58€	1 743 212.12€	1 345 219.23€	
SOLDE D'EXECUTION				- 397 992.89€
ENSEMBLE		7 203 489.81€	7 804 238.85€	600 749.04€
Reste à réaliser investissement		102 000.00 €	514 385,00€	412 385,00€
Résultat global de clôture				1 013 134.04€

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 019/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2019 -
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;
Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.
Excusés : Mme DIEZ.
Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte le Compte de Gestion 2019 du BUDGET ANNEXE DE L'EAU** du Receveur de la Collectivité

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 020/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2019 -
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY –
Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY
à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme
LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte le Compte de Gestion 2019 du BUDGET ANNEXE DES FORETS** du Receveur de la Collectivité

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 021/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'Administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte le Compte de Gestion 2019 du BUDGET COMMUNE DE BACCARAT** du Receveur de la Collectivité

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2019 -
BUDGET COMMUNE DE
BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 022/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**FINANCES – AFFECTATION
DES RESULTATS 2019 –
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY –
Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY
à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme
LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu les instructions relatives à la comptabilité M49 .
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2019 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
du **Budget Annexe de l'Eau** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : **111 650.88€**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **0€**
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : **111 650.88€**
- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (001) : **161 305.03€**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 023/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**FINANCES – AFFECTATION
DES RESULTATS 2019 –
BUDGET ANNEXE DES
FORETS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du --

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;
Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.
Excusés : Mme DIEZ.
Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu les instructions relatives à la comptabilité M14 .
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2019 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du **Budget Annexe des Forêts** comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : **88 666.27€**

- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :
20 034.59€
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :
68 631.68€
- RESULTAT REPORTE EN DEFICIT D'INVESTISSEMENT (001) :
20 034.59€

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 024/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légal, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

**FINANCES – AFFECTATION
DES RESULTATS 2019 –
BUDGET COMMUNE DE
BACCARAT.**

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu les instructions relatives à la comptabilité M14 .
- Vu les résultats présentés au Compte-Administratif 2019 ;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du **Budget COMMUNE DE BACCARAT** comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : **998 741.93€**
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **0€**
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : **998 741.93€**
- RESULTAT REPORTE EN DEFICIT D'INVESTISSEMENT (001) : **397 992.89€**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 025/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – Mme DIEZ à M. BANNEROT - M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

**OBJET
CREATION D'UN BUDGET M49
"REGIE DELEGATION
ASSAINISSEMENT".**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances.

- Considérant que la Commune de Baccarat s'est engagée auprès de la Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat d'assurer la gestion du fonctionnement de l'assainissement par délibération et convention en date du 19 Novembre 2018 ;
- Vu la nécessité relevée par le comptable public de gestion en transparence des deniers publics ;
- Vu la nécessité de créer un nouveau budget ;
- Vu la nécessité de créer une régie M49 dotée de la seule autonomie financière et non assujetti à la TVA,

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'un budget annexe « Régie Délégation Assainissement » en M49, doté de l'autonomie financière et non assujetti à la TVA, à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **AUTORISE** le Maire à demander les habilitations nécessaires pour le transfert des flux.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 026/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**BUDGET ANNEXE 2020
"REGIE DELEGATION
ASSAINISSEMENT"**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances.

- Vu l'avis de la commission des Finances,
- Vu la délibération N°025/2020 autorisant la création d'un budget annexe « Régie délégation assainissement »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VOTE à l'unanimité le Budget annexe 2020 de la "**Régie délégation assainissement**", qui présente les balances suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses206 040 €

Recettes 206 040 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses 0 €

Recettes 0 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 027/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**CREATION D'UN TARIF
PHOTOCOPIES POUR LE
SIVOM des Vallées du Cristal.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY –
Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;
Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY
à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme
LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.
Excusés : Mme DIEZ.
Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Monsieur le Maire propose de mutualiser l'utilisation du photocopieur que la Commune met à la disposition de l'école de musique à « l'Espace loisirs », avec les agents du S.I.V.O.M. des Vallées du Cristal, co-utilisateurs du bâtiment.

Un compte-utilisateur sera spécialement crée, et les volumes d'impressions/copies comptabilisés seront facturés au S.I.V.O.M. moyennant le tarif de :

- 0,015 € TTC la copie A4 Noir (soit 15€ TTC les 1000 copies)
- 0,050 € TTC la copie A4 Couleur (soit 50€ TTC les 1000 copies)

Ces tarifs incluent la fourniture de papier.

Vu l'avis de la commission des finances,

Lee Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **DONNE** son accord pour mutualiser l'utilisation du photocopieur à l'Espace loisirs;
- ⇒ **DECIDE** la création d'un tarif pour la réalisation de photocopies par les agents du S.I.V.O.M. des Vallées du Cristal, à savoir :
 - **Copie A4 Noir : 0,015 € TTC**
 - **Copie A4 Couleur : 0,050 € TTC**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 028/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU COMITE
D'ORGANISATION DU
CONCOURS NATIONAL DE LA
RESISTANCE ET DE LA
DEPORTATION.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY –
Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY
à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme
LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Par courrier reçu le 28 Janvier 2020, le Comité Départemental d'organisation du concours national de la résistance et de la déportation sollicite l'attribution d'une subvention pour le concours organisé en 2020 dont le thème est : "1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister".

- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de **50,00€** au Comité Départemental d'organisation du concours national de la résistance et de la déportation.

Cette subvention est destinée au concours de l'année scolaire 2019-2020.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 029/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement, encadrée par le Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004.

La Ville de Baccarat doit parfois procéder directement auprès de fournisseur ou de prestataire au paiement de fourniture ou de service, ou encore procéder à des règlements par internet. Dans une démarche d'amélioration du processus interne de commande et de paiement, il est proposé de doter la commune de Baccarat d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne une **Solution Carte Achat**.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne sera mise en place au sein de la commune pour 1 carte. Le seuil de dépense annuelle autorisée est fixé à 20 000€ TTC.

La Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne paie au fournisseur toutes les créances issues d'un achat par carte et effectue l'avance de trésorerie jusqu'à remboursement par la Ville, après transmission et contrôle du relevé mensuel.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

OBJET
FINANCES :
RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT CARTE D'ACHAT
PUBLIC.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

La Ville procèdera à la désignation d'un responsable de programme et du porteur de carte et définira les paramètres d'habilitation de la carte.

Vu l'avis de la commission des finances,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** l'utilisation de l'outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et de contracter à cet effet, auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne, la solution carte achat pour une année renouvelable, à compter du 1^{er} **MARS 2020**.
- ⇒ **APPROUVE** les conditions tarifaires proposées par la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat solution carte achat ainsi que tout autre document relatif à la mise en place de la carte achat.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 030/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET
DEMANDE DE SUBVENTIONS
DETR POUR
L'AMENAGEMENT DE LA
RUELLE SAINT-
WOLFGANG (Délibération
modificative)

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du —

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Rappel :

La ruelle Saint-Wolfgang est une rue étroite et dont l'entretien est récurrent. De par son agencement et en vue de son état actuel, cette rue nécessite des travaux d'entretiens réguliers, mobilisant personnel, outil, et dont les investissements matériel sont conséquents. Les riverains de cette ruelle sollicitent ainsi régulièrement les services techniques municipaux pour entretenir cet espace. Il convient aujourd'hui de trouver une solution pérenne dans cette ruelle, qui dessert notamment l'école maternelle de Humbépaire.

Le Conseil Municipal, par délibération N°005/2020 du 27 janvier 2020, a autorisé l'engagement du projet, a acté le plan de financement prévisionnel présenté à hauteur de 80 000 € HT, a autorisé le maire à solliciter une subvention DETR 2020 et à signer les pièces afférentes au dossier et a engagé la collectivité à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention.

Suite au lancement du marché public à procédure adapté, le montant des travaux est désormais estimé à 58 990 € HT.

Afin de mettre à jour le dossier, il est proposé d'engager le projet et de solliciter des subventions au titre de la DETR 2020, selon le plan de financement ajusté suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Aménagement de la ruelle Saint-Wolfgang	58 990 €	ETAT – DETR 2020 (40%)	23 596 €
		AUTOFINANCEMENT (60%)	35 394 €
TOTAL	58 990 €		58 990 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **AUTORISE** l'engagement de ce projet ;
- ⇒ **ACTE** le plan de financement ajusté ;
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 selon le plan de financement ajusté présenté ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- ⇒ **ENGAGE** la collectivité à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 031/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**FORETS : Programme des
coupes en forêt communale de
BACCARAT – ANNEE 2020.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaiant présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY –
Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;
Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY
à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme
LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.
Excusés : Mme DIEZ.
Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7 ;10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la commission des Finances,
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ;
- **FIXE** comme suit la destination des coupes de l'exercice 2020 dont le détail figure dans le tableau ci-joint ;
- **AUTORISE** :
 - Cession en bloc (petits volumes) (CVD)**
Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser des contrats de vente aux particuliers pour l'année 2020, dans le respect des clauses générales de vente de bois aux particuliers de l'ONF.
 - Vente en bois façonné de tous les produits (BF)**
Autorise la vente par l'Office National des Forêts de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.
 - Vente en bloc et sur pied (BSP)**
Autorise la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuses, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

	Etat d'Assiette Année 2020 UT DES LACS	Forêt BACCARAT Coupes du programme	Monsieur le Maire COMMUNE DE BACCARAT 2 RUE ADRIEN MICHAUT 54120 BACCARAT
---	---	--	--

Groupes : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables : UG = unité de gestion - VPR EA = volume présumé réalisable de l'état d'assiette - Type Coupe : BI = bois d'industrie - BO = bois d'œuvre - TSF = Taillis sous futaie

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession - DE = délivrance (affouage) - Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe - CPANF = coupe programmée année non fixe

Statut	Groupes	UG	Type Coupe	Surf. UG	Surf. à Dés.	VPR EA	Mode de vente des produits vendus
CPAF	Amélioration	201_a2	Amélioration de BI	12,34	9,24	415,80	BSP
CPAF	Irrégulier	209_i3	Irrégulière de BO	9,01	9,01	297,33	BF
CPAF	Irrégulier	210_i2	Irrégulière de BO	14,96	14,05	730,60	BF
CPAF	Amélioration	210_a2	Amélioration de BI	14,96	0,91	40,04	BF
CPAF	Irrégulier	211_i2	Irrégulière de BO	11,39	11,39	592,28	BF
CPAF	Reconstitution	215_a2	Amélioration de BI	10,51	10,51	483,46	BSP
CPAF	Autres groupes		Coupe d'emprise		2,50	440,00	BSP
CPAF	Reconstitution	225_i3	Extraction en régénération	8,84	8,84	265,20	BSP

Vous pouvez changer le mode de vente des produits vendus directement sur ce tableau. En cas de refus ou d'approbation partielle de l'état d'assiette, vu le code forestier et notamment l'article L214-5 modifié par la LOI n° 2014-1170 du 13 octobre - art. 69, l'ajournement des coupes fera l'objet d'une notification motivée à l'autorité compétente de l'Etat, dans les conditions fixées par décret.

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 032/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**RESSOURCES HUMAINES :
MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

taient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE 4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE, pour tenir compte des postes de travail, des missions assurées et des nécessités de service, il est proposé de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- Ouverture d'un poste d'un adjoint technique territorial à temps non complet 31 heures par semaine pour une durée de 1 mois (L'agente en poste est actuellement placée en disponibilité d'office pour raison de santé).
- Recrutement d'une personne en contrat PEC (anciennement CAE CUI) 30 heures par semaine à partir du 9 MARS 2020 pour une durée d'un an, suite à la demande de mise en disponibilité de l'agent en poste.
L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC. A savoir qu'au minimum 40% du salaire sera pris en charge par l'Etat. Cela peut varier de 40 à 60% en fonction de la personne recrutée.
- Mise à disposition de l'assistant de prévention auprès du CCAS de Baccarat.
Suite à la fin de fonction d'assistant prévention de M ; FONTAINE, Mme DEPARDIEU assurera cette fonction à partir du 1^{er} mars 2020 et sera mise à disposition du CCAS 15 heures par an afin d'assurer les missions d'assistant de prévention à titre gracieux pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 033/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**RESSOURCES HUMAINES :
REGLEMENT DE FORMATION
- TEMPS DE TRAJET.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel Titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis du Comité Technique réuni le 23 Janvier 2020,
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention :

- **DECIDE** de prendre en compte le temps de trajet, dans la limite d'une heure par journée formation avec une prise en compte du trajet le plus court.
- **DIT** qu'une analyse au cas par cas sera faite pour les formations hors département 54, 55, 57 ou 88.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 034/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

OBJET
INDEMNITE
COMPLEMENTAIRE
FORFAITAIRE POUR
ELECTIONS.

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Les élections Municipales du 15 MARS 2020 vont impliquer du personnel communal de l'encadrement pour le contrôle de la régularité des opérations de vote et de dépouillement.

Les agents y participant peuvent bénéficier d'indemnités forfaitaires pour élections, suivant les règles établies dans l'Arrêté du 27 Février 1962 (JO du 7Mars 1962) modifié par l'arrêté du 19 Mars 1992.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer l'enveloppe globale de ces indemnités à 250 €.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 035/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

OBJET

**RESSOURCES HUMAINES :
PAIEMENT DES HEURES
SUPPLEMENTAIRES SUITE A
DEFISCALISATION.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY –
Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL ;

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY
à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme
LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.10 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Par délibération du 24 JUIN 2019, le Conseil Municipal avait décidé de valider les conditions générales de paiement des heures supplémentaires à tester jusqu'en décembre 2019.

- Au cours de sa réunion du Comité Technique du 23 Janvier 2020, les représentants du personnel ont demandé s'il serait possible de se faire indemniser 20 heures du compte heures agent afin de profiter de la défiscalisation. A savoir que, normalement les heures sont récupérées et non indemnisées. Un avis favorable a été rendu pour l'indemnisation dans la limite de 20 heures par an et par agent sous certaines conditions.

- Vu l'avis du Comité Technique,

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **DECIDE** de valider la proposition faite par le Comité Technique pour l'indemnisation des heures supplémentaires suivant les conditions énoncées ci-dessous :

- Le compte heures doit être positif,
- Paiement limité à 20 heures par an divisé en 2 demandes maximum.
- La demande doit être faite avant le 5 du mois en cours pour être payé sur ledit mois sinon les heures seront payées le mois suivant.
- Les heures supplémentaires doivent provenir de demandes de la collectivité et validées par le chef de service.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 036/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**RECOURS AUX SERVICES
FACULTATIFS PROPOSES
PAR LE CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE MEURTHE-
ET-MOSELLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 FEVRIER 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – M. COUDRAY –
Mme LAURENT- Mme COSSART - M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme LICHY
à Mme COSSART – Mme SOMNARD à M. GEX – M. FRANCOIS à Mme
LAURENT – M. VANOT à M. LINDER – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Excusés : Mme DIEZ.

Absents : M. BEGNENE – M. MARULAZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont des
établissements publics administratifs départementaux, auxquels sont
affiliés obligatoirement les collectivités et établissements territoriaux
employant moins de 350 fonctionnaires à temps complet.

Les autres collectivités et établissements territoriaux peuvent s'y
affilier à titre volontaire.

Un centre de gestion assure pour l'ensemble des agents des
collectivités et établissements qui lui sont affiliés, un certain nombre
de missions obligatoires définies à l'article 23 de la loi n°84-53 du 26
janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale : organisation de concours de recrutement et
d'examens professionnels d'évolution de carrière, publicité des
créations et vacances d'emplois (bourse de l'emploi territorial
départemental), fonctionnement des instances de dialogue social
(commissions administratives paritaires, comité technique),
secrétariat des instances médicales (commission de réforme, comité
médical), calcul du crédit de temps syndical et remboursement des
charges salariales y afférant, reclassement des fonctionnaires
devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, etc.

Ces missions obligatoires sont financées par une cotisation
obligatoire payée par les collectivités et établissements affiliés. Elle
est assise sur la masse des rémunérations versées aux agents des
collectivités et établissements concernés, telles qu'elles apparaissent
aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le
règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité
sociale, au titre de l'assurance maladie.

Le taux de cette cotisation est fixé annuellement par délibération du
Conseil d'Administration du Centre de Gestion dans la limite du taux
maximum de 0,8 %.

S'agissant du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, cette cotisation est fixée au taux de 0,8 %.

Le centre de gestion peut également proposer des missions facultatives, telles que listées par les articles 24 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Ces missions facultatives sont financées soit sur la base d'une cotisation additionnelle, soit dans des conditions fixées par convention.

A compter de 2019, les missions facultatives jusqu'alors assurées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle ont été reprises au sein d'une société publique locale (SPL) créée par les communes et leurs groupements.

Plusieurs raisons ont présidé à cette mutation de la structure juridique soutenant les missions facultatives :

- risque lié à ce que certaines missions facultatives interviennent dans un champ concurrentiel, ce qui entraîne une question d'équité de traitement, les centres de gestion n'étant assujettis ni à la TVA, ni à l'impôt, en raison de leur statut d'établissement public administratif
- lourdeur conséquente des procédures administratives entravant le développement des missions facultatives.

N'assurant plus de missions facultatives, le centre de gestion a notamment cessé de lever la cotisation additionnelle de 0.4 % assise sur la masse salariale (cette cotisation avait d'ailleurs cessé d'être levée depuis juillet 2018 pour permettre aux collectivités et établissements de souscrire des parts sociales et d'accéder ainsi aux services de la SPL).

Cependant, le préfet de Meurthe-et-Moselle a envoyé aux collectivités du département le 31 décembre 2019, un courrier relatif aux irrégularités supposées de la structure juridique de la Société Publique Locale IN-PACT GL créée le 15 décembre 2018.

Dans le souci de continuer à proposer les missions aux collectivités tout en laissant le temps aux organes de décision de la SPL d'apprécier s'il convient ou pas de consolider les statuts de la société publique, le conseil d'administration du centre de gestion a, par délibération du 27 janvier 2020, décidé la mise en place d'une mesure conservatoire en réintégrant les activités de la SPL au CDG, à l'exception du RGPD. Il s'agit également de sécuriser les emplois de la trentaine d'agents concernés.

Considérant qu'il s'agit de missions facultatives et conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, la collectivité ou l'établissement public territorial qui souhaite accéder à ces missions doit signer une convention qui organise les modalités juridiques et dispositions financières encadrant les interventions du centre de gestion.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a en effet choisi de ne pas remettre en place la cotisation additionnelle de 0.4%, mais dans le même esprit que la SPL, de proposer aux collectivités de sélectionner les services auxquels elles souhaitent adhérer en signant les conventions adéquates.

Ainsi, le centre de gestion propose 10 conventions de missions facultatives réparties entre :

- des missions régulières s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des agents de la collectivité

- Une convention **Forfait de base** recouvrant une veille en gestion des carrières, un conseil statutaire individualisé, des conseils pour la mise en place des outils de gestion des ressources humaines, l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles, la mise à disposition d'une mutuelle santé pour les salariés et l'animation d'un réseau des Assistants et Conseillers en Prévention (ACP).
 - Une convention **Mission de médecine professionnelle et préventive** pour assurer la surveillance médicale des agents
ou une convention **Forfait Santé** recouvrant la surveillance médicale des agents, des actions sur le milieu professionnel, des interventions individualisées suite à avis médical, le conseil à l'autorité territoriale pour la gestion de la situation individuelle, ainsi qu'aux agents concernés (dans les conditions convenues entre avec l'autorité territoriale), et l'accompagnement dans la sollicitation de l'avis des différents organismes statutaires compétents en santé au travail (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail/Comité Social Territorial, Comité médical départemental, Commission de réforme).
 - Une convention **Forfait de gestion des dossiers d'assurance statutaire** pour le suivi des dossiers de demandes de remboursement liés aux sinistres inclus dans les garanties du contrat d'assurance statutaire souscrit auprès du centre de gestion
 - Une convention **Forfait de gestion des dossiers d'assurance prévoyance** pour suivre les adhésions individuelles et les dossiers de demandes de prestations dans le cadre d'une convention signée avec le centre de gestion
 - Une convention **Forfait retraite, réservé aux collectivités de plus de 40 agents**, recouvrant le montage des dossiers et l'étude du droit à départ en retraite, la simulation de pension, la demande de mise en œuvre de la liquidation de pension et l'information personnalisée aux agents concernés
 - Une convention **Mission d'assistance à l'établissement des paies des agents**
 - Une convention **Mission Personnel temporaire** permettant la mise à disposition d'agents (équivalent d'un service intérimaire)
 - Une convention **Mission Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST)**.
- des missions ponctuelles réalisées au cas par cas, répondant à une demande particulière de la collectivité dans le cadre d'une **Convention générale d'utilisation des missions facultatives ponctuelles**.
Cette convention permet d'accéder à des prestations facturées à l'acte comme par exemple le montage de dossier de retraite, les campagnes de vaccination (anti-grippe, leptospirose...), la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, la médiation et la gestion des conflits, la valorisation des archives, etc.
L'ensemble de ces prestations sont décrites dans le catalogue qui a été mis à disposition des membres de la présente assemblée.

Les conditions financières d'accès à ces missions facultatives sont les suivantes :

Convention Forfait de base	61.00€ par salarié* et par an Durée de la convention jusqu'au 31/12/2026 Résiliation possible au plus tard le 30 septembre pour une date d'effet au 1 ^{er} janvier de l'année suivante
Convention Mission Médecine professionnelle et préventive	Facturation des visites médicales programmées 99.00 € TTC / tarif minoré de 10% pour les collectivités assurées au risque maladie ordinaire dans le cadre du contrat assurance, soit 90.00 € Durée de la convention jusqu'au 31/12/2026 Résiliation possible à partir de 2023, au plus tard le 30 septembre de chaque année, pour une date d'effet au 1 ^{er} janvier de l'année suivante

Convention Forfait santé	<p>79.20€ par salarié* et par an / tarif minoré de 10% pour les collectivités assurées au risque maladie ordinaire dans le cadre du contrat assurance, soit 72.00 € TTC</p> <p>Durée de la convention jusqu'au 31/12/2026</p> <p>Résiliation possible à partir de 2023, au plus tard le 30 septembre de chaque année, pour une date d'effet au 1er janvier de l'année suivante.</p>
Convention Gestion des dossiers d'assurance statutaire	<p>8/92ème de la prime annuelle versée à l'assureur, calculée sur la base assiette N-1</p> <p>Durée de la convention jusqu'au 31/12/2022 (correspondant à la durée des contrats d'assurance garantissant les risques statutaires)</p> <p>Résiliation possible chaque année, au plus tard le 30 juin, pour une date d'effet au 1er janvier de l'année suivant</p>
Convention Gestion des dossiers d'assurance risque prévoyance	<p>6.00 € par salarié* et par an</p> <p>Durée de la convention jusqu'au 31/12/2024 (correspondant à la durée du contrat collectif de garanties de protection sociale complémentaire au titre du risque « Prévoyance » au profit des agents)</p> <p>Résiliation possible chaque année, au plus tard le 30 juin, pour une date d'effet au 1er janvier de l'année suivant</p>
Convention Gestion des dossiers retraites pour les collectivités de plus de 40 agents	<p>6.90 € par salarié* et par an</p> <p>Durée de la convention jusqu'au 31/12/2026</p> <p>Résiliation possible à partir de 2023, au plus tard le 30 septembre de chaque année, pour une date d'effet au 1er janvier de l'année suivante</p>
Convention Assistance paie	<p>Tarif mensuel dégressif : De 1 à 10 paies 15.00 € par fiche de paie De 11 à 20 paies 12.00 € par fiche de paie A partir de 21 paies 9.60 € par fiche de paie Paramétrage du logiciel : facture en fonction du devis COSOLUCE</p> <p>Durée de la convention jusqu'au 31/12/2026</p> <p>Résiliation possible à partir de 2023, au plus tard le 30 septembre de chaque année, pour une date d'effet au 1er janvier de l'année suivante</p>
Convention Personnel temporaire	<p>Tarif mensuel : 12.25% du traitement indiciaire brut de l'agent (facturation mensuelle) Au recrutement : 210.00 € de frais de dossier Dans le cas où aucun candidat présenté ne serait retenu (par le biais du service de remplacement) : 166.00</p> <p>Durée de la convention jusqu'au 31/12/2026</p>

Convention Mission Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail	<p>Tarif annuel selon l'effectif déclaré au 01 janvier :</p> <p>De 1 à 19 agents : 1 656.00 € De 20 à 49 agents : 2 484.00 € De 50 à 149 agents : 3 519.00 € A partir de 150 agents : 5 175.00 €</p> <p>Durée de la convention jusqu'au 31/12/2026</p> <p>Résiliation possible au plus tard le 30 septembre de chaque année, pour une date d'effet au 1er janvier de l'année suivante</p>
Convention générale d'utilisation des missions facultatives ponctuelles	<p>Intervention après validation d'un devis établi, en fonction du besoin et de la complexité de la mission, sur la base d'un tarif horaire :</p> <p>Frais de gestion : 51.00 € Consultant : 60.00 € Expert : 69.00 € Manager : 78.00 € Senior : 114.00 €</p> <p>Durée de la convention jusqu'au 31/12/2026</p> <p>Résiliation possible au plus tard le 30 septembre pour une date d'effet de la résiliation au 1er janvier de l'année suivante</p>
Vaccination antigrippale	prix du vaccin + 17.10 €
Vaccination leptospirose	165.00 €
Examen spirométrie	33.00 €

*La notion de salarié correspond à l'électeur en CAP ou en CCP pour le dernier scrutin.

Pour les tarifs annuels, en cas de souscription en cours d'année, le montant total annuel est dû.

La tarification de toute prestation supplémentaire/complémentaire à celles prévues à la convention est réalisée sur demande de devis, sur la base d'un tarif horaire défini en fonction du besoin et de la complexité de la mission :

Frais de gestion	51.00 €
Consultant	60.00 €
Expert	69.00 €
Manager	78.00 €
Senior	114.00 €

Le Maire expose que la signature des conventions suivantes complèterait utilement la gestion des ressources humaines de la collectivité/de l'établissement :

- Convention Forfait de base
- Convention Mission Médecine professionnelle et préventive ~~OU~~ ~~Convention Forfait Santé~~
- Convention Gestion des dossiers d'assurance statutaire
- Convention Gestion des dossiers d'assurance risque prévoyance
- Convention Gestion des dossiers retraites pour les collectivités de plus de 40 agents

- Convention générale d'utilisation des missions facultatives ponctuelles
- Convention Assistance paie
- Convention Personnel temporaire
- Convention Mission Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer les conventions figurant en annexe à la présente délibération.

6 Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, figurant en annexe de la présente délibération, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission, etc.).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX